

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MPR502FG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222
Aerosol 1;H229
Skin Irrit. 2;H315
Eye Dam. 1;H318

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+351+338+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P410+412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène)	68476-85-7 270-704-2	60 - 100 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280
cyclohexanone	108-94-1 203-631-1 01-2119453616-35	30 - 60 %		Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H302 Acute Tox. 4;H312 Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4;H332
acétone	67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49	10 - 20 %		Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H336 EUH066

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. Laver la peau à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux:	Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
Brûlures:	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irrite les muqueuses de la bouche et du canal intestinal. Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs. En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmolement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. S'assurer que le personnel médical est attentif au matériel en question, et qu'il a pris des précautions pour se protéger.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler en utilisant un ventilateur aspirant efficace (par exemple ventilateur d'aspiration). Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Ne pas stocker avec: Oxydants. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm ³	Remarques	Observations
butane	VLEP-8h	800	1900			
acétone	VLEP-8h	500	1210			
acétone	VLEP CT	1000	2420			
cyclohexanone	VLEP CT	20	81,6			
cyclohexanone	VLEP-8h	10	40,8			
Hydrocarbures en C6-C12	VLEP CT		1500			
Hydrocarbures en C6-C12	VLEP-8h		1000			

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure:

Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

PNEC

cyclohexanone, cas-no 108-94-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	0,033 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	0,003 mg/l			
PNEC aqua (rejets intermittents)	0,329 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	10 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	0,168 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	0,017 mg/kg			
PNEC soil (sol)	0,014 mg/kg			
acétone, cas-no 67-64-1				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	10,6 mg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	1,06 mg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 mg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	30,4 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	3,04 mg/kg			
PNEC soil (sol)	29,5 mg/kg			

DNEL - travailleurs

cyclohexanone, cas-no 108-94-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	100 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	100 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	80 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	100 mg/m ³				

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	10 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	100 mg/kg bw/day				
acétone, cas-no 67-64-1					
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	1210 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	2420 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	186 mg/kg bw/day				

DNEL - ensemble de la population

cyclohexanone, cas-no 108-94-1

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	20 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	50 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets locaux)	20 mg/m ³				
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aiguë/à court terme – effets locaux)	50 mg/m ³				

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	20 mg/kg bw/day				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	30 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	5 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition aiguë/à court terme – effets systémiques)	10 mg/kg bw/day				

acétone, cas-no 67-64-1

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	200 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	62 mg/kg bw/day				
Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques)	62 mg/kg bw/day				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:

S'il existe un risque de formation de vapeurs d'aérosol, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre P2. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Aérosol
Couleur	Clair
Odeur	Solvant
Solubilité	Aucune donnée

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 - -2 °C	(LPG)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	1,4 - 10,9 vol%	(LPG)
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	-104 °C	(LPG)
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	(LPG)
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants. Le produit s'enflamme en contact avec la chaleur ou une étincelle, par exemple.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures >50°C.

10.5. Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

MPR502FG

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		5400 mg/kg			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Son ingestion peut indisposer.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

MPR502FG

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		3666,67 mg/kg			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

MPR502FG

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (vapeurs)		36,67 mg/l			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée: Irritant pour la peau. Peut entraîner des rougeurs.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit contient de petites quantités de solvants organiques. Lors de son utilisation sur de larges surfaces dans des pièces peu ventilées, les vapeurs peuvent causer des maux de tête et des vertiges.

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023
Version: 1.3.0

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Supposé biodégradable. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Potentiel de formation photochimique d'ozone.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Catégorie de déchet: Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1950

14.4. Groupe d'emballage:

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Numéro d'identification du danger:		Code de restriction tunnel:	D

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	
Etiquette(s) de danger:	2.1	IMDG Code segregation group:	- Aucun -
EmS:	F-D, S-U		

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023

Version: 1.3.0

produit.
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par:
Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119453616-35	cyclohexanone
01-2119471330-49	acétone

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.3.0	27/06/2023	Bureau Veritas HSE / DOL	1,2,8,16
1.2.0	14/02/2022	Bureau Veritas HSE - DOL	3,8,9,11,12,16

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur les produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus. Données d'essai.

Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

MPR502FG

Remplace la date: 14/02/2022

Date de révision: 27/06/2023
Version: 1.3.0

La FDS a été élaborée par

Société: Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse: Oldenborggade 25-31
Code postal: 7000
Ville: Fredericia
Pays: DANEMARK
E-mail: infohse@bureauveritas.com
Téléphone: +45 77 31 10 00
Page de garde: www.bureauveritas.dk

Pays: FR